

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2025

Convoqué le 9 septembre 2025, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes), le lundi 15 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

.....
M. le Président laisse le mot d'accueil à M. POINAS qui souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il explique que les travaux du centre-bourg devraient être rapidement terminés et une inauguration est envisagée avant la fin de l'année.

M. le Président dit qu'il faut venir voir le marché de Pays les vendredis et le spectacle dans le parc du château en été car ce sont de belles manifestations.

Il remercie aussi les élus municipaux de Saint-Romain-Lachalm qui sont venus en nombre assister au Conseil Communautaire.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (18 présents + 4 pouvoirs + 2 absents).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Gladys DURIEUX comme secrétaire de séance (décision unanime)

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du dernier PV transmis.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 juin 2025 (décision unanime).

LECTURES DES DECISIONS PRISES

M. le Président donne lecture de l'ensemble des décisions prises au cours des derniers Bureaux et par le Président. Il demande s'il y a des questions ou remarques sur ces décisions.

ZA DE VILLE ET DE FAURIE (DUNIERES)

M. le Président souhaite faire un point sur le dossier d'achat de terrains auprès de Didier LARGERON qui suit son cours à un rythme lent. M. LARGERON a reproché à la CC de ne pas lui laisser assez de terrain. L'idée était donc de lui proposer du terrain en contrepartie pour procéder à un échange. Des parcelles pour 52 978 m² appartenant à M. DELEAGE pourraient lui être proposées. M. DELEAGE a appelé M. le Président pour échanger sur une éventuelle vente. Ce terrain a été loué que pour cette année à un fermier, M. Franck SOUVIGNET. Entre temps, la SAFER a donné une estimation à 21 500 euros. M. Déléage ne souhaitait pas vendre à ce prix, il en voulait beaucoup plus. Le Président précise qu'il ne voulait pas payer ces terrains trop chers car en cas de refus par Didier LARGERON de l'échange pour ce terrain, l'idée aurait été de le revendre à un agriculteur, mais sans faire monter les prix. M. le Président a donc proposé un achat à 23 000 euros. M. DELEAGE a dit que le fermier M. Franck SOUVIGNET était prêt à acheter beaucoup plus cher. Finalement Mme DELEAGE a décidé de le mettre en vente libre. La décision du Bureau indiquant l'achat de la parcelle à M. DELEAGE ne sera finalement pas prise.

SAS MONTAGNO (SAINT-BONNET-LE-FROID)

M. VALLAT demande ce qu'il en est de la procédure judiciaire en lien avec la SAS la Montagno. M. Le Président rappelle l'historique de ce bâtiment avec des travaux faits par HPVc dans le cadre d'une location-vente. Il explique qu'il y a des litiges depuis l'origine, d'autres plus récents. Ces problèmes concernent plus particulièrement l'étanchéité, les infiltrations ou encore les menuiseries. La décennale arrive à terme à la fin 2025. L'idée est donc de solliciter une expertise en référé via le tribunal administratif. L'objectif est de pouvoir avoir la désignation d'un expert par le juge afin d'avoir tous les acteurs réunis et trouver des solutions.

ZA DE LA CHAVANA (RIOTORD)

M. VALLAT demande si M. VERMOREL a revendu sa parcelle à la ZA de la Chavana à Riotord. M. le Président répond qu'en effet, il part de la région, et que la CC rachète la parcelle aux conditions prédéfinies dans la vente ; la CC paye en plus une étude de sol qu'elle refacturera au prochain acheteur. Il ajoute qu'une réflexion est en cours sur le découpage de la zone. M. GOUY demande combien de m² fait la parcelle qu'on reprend. M. le Président indique qu'il y a environ 5 000 m² de surface.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

AFFAIRES ECONOMIQUES

RAPPORT D'ACTIVITE SEMAD 2024

M. le Président explique qu'il convient de se positionner sur le rapport d'activité de la SEMAD puisque la CC a participé à son financement initial. Il présente les tableaux récapitulatifs de tonnages et résultats financiers équilibrés. Il y a un maintien des tonnages en 2024, mais si on prend les tonnages en 2025, on constate aujourd'hui une augmentation sur la même période. Il y a eu la possibilité de percevoir une subvention régionale en compensation de la RN88. Il reste des travaux à réaliser. L'étude pour le nouvel abattoir est en cours (le terrain est réservé) pour une exploitation à 3 500 tonnes, avec une extension possible jusqu'à 4 500 tonnes. Tout sera prévu pour une extension facilitée. 3 500 tonnes correspondent à un maintien du tonnage actuel ; si l'abattoir du Puy venait à fermer, l'idée serait d'être prêt pour récupérer une partie des tonnages. Ce qui change c'est l'investissement, car le nouveau matériel acheté l'an dernier ne pourra pas être transportable dans le nouveau bâtiment. Il précise en outre que cette année, la SEMAD a connu une difficulté d'assurance.

M. MOUNIER dit que l'abattoir du Puy fait 1 million d'euros de déficit annuel. M. le Président dit qu'il y a une perte de 400 000 euros (DA SILVA) incluse dans ce déficit pour la CA du Puy. La perspective budgétaire pour la SEMAD est d'atteindre un résultat de + 40 000 euros en fin d'année.

M. le Président ajoute qu'il y a une très bonne directrice à l'abattoir et que c'est bien géré et rappelle la difficulté de recruter du personnel dans les abattoirs.

Le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activité 2024 de la SEMAD (décision unanime).

CONCOURS DEPARTEMENTAL DE LABOUR AGRICOLE 2025

M. le Président explique qu'un concours de labour a eu lieu au Mazet-Saint-Voy organisé par les Jeunes Agriculteurs (JA) du canton de Tence. Cela a été un très gros investissement des JA et une belle réussite avec de nombreux jeunes du secteur qui y ont participé. Le Président des JA du canton de Tence a demandé si HPVc voulait participer, puisque de nombreux jeunes agriculteurs de la Com Com y ont participé. M. le Président propose d'accéder à cette demande pour cette raison et vu que le budget agricole de la Com Com n'est jamais totalement consommé.

Le Conseil Communautaire approuve le versement d'une subvention de 1 000 euros aux Jeunes Agriculteurs 43 dans le cadre du concours de labour organisé (décision unanime).

AFFAIRES TOURISTIQUES

MAISON DES SŒURS (SAINT-JULIEN-MOLHESABATE)

M. SANTY, Vice-Président, explique que plusieurs contacts avaient été pris avec l'association SIEL BLEU pour la réutilisation de ce bâtiment. Il rappelle que ce projet est inscrit dans le cadre du programme « villages d'avenir ». Il ajoute que ce bâtiment a fait l'objet d'une étude d'opportunité payée par l'ANCT, ce qui reste insuffisant pour savoir exactement qu'en faire. Il présente les points à travailler dans le cadre d'une étude de marché et propose au Conseil Communautaire de porter et de payer l'étude estimée à 15 000 euros.

M. VALLAT demande si l'étude porte sur la totalité du projet, malgré le fait qu'il y ait deux phases prévues. M. SANTY répond que cette étude devrait se faire en deux temps avec une validation intermédiaire pour pouvoir s'approprier au mieux les éléments de l'étude et recadrer le cas échéant.

Mme MEYNET demande sur quel type de prestataire on se dirige et quel profil type est recherché. M. SANTY répond que ça va être publié sur la plateforme du CDG43 permettant d'ouvrir à plusieurs bureaux d'études touristiques afin d'avoir une vision globale et pas que centrée sur SIEL BLEU (VILLAGE DE L'ENTRAIDE aussi).

M. CIBERT dit qu'on sait que l'association ne pourrait pas remplir le bâtiment à l'année, l'idée est donc d'élargir à d'autres types de clientèles, mais toujours autour dans l'idée du ressourcement et de la déconnexion. SIEL BLEU, qui a une grande notoriété, continue à être là et à nous appuyer pour ce projet.

M. MOUNIER demande qu'est-ce que l'association attend pour que le projet démarre.

M. CIBERT répond que ça n'était pas pour eux une priorité car ils interviennent d'abord dans les EHPAD et à domicile avec des projets d'aménagements propres qui n'étaient pas une priorité. Il est expliqué que la collectivité se positionne pour porter une étude pour permettre de donner une vision plus précise (via une analyse architecturale demandée dans l'étude) à l'association et être plus concret pour pouvoir la vendre à des structures spécialisées.

M. GRANGE demande qui a porté l'investissement de SIEL BLEU en Loire-Atlantique.

M. CIBERT répond que c'est l'association, via un don et que c'est pour eux une manière d'avoir leur propre maison.

M. VALLAT souligne qu'il devrait y avoir un encadrement nécessaire pour des séjours avec des personnes qui ne sont pas forcément autonomes. M. le Président et M. CIBERT précisent qu'ils ont leurs propres salariés.

M. DURIEUX dit que plus les études préalables sont précises, et plus il est facile d'attirer des prospects ensuite. M. CIBERT dit qu'il ne faut pas être trop vague, mais le plus concret possible pour avoir un bon retour d'étude. Il est explicité que plus l'étude est ciblée et plus elle permettra de mobiliser des financements (publics ou bancaires). M. SANTY dit qu'on sera très exigeant sur le retour de l'étude avec un COPIL qui devra se prononcer de manière concrète sur l'avancée du projet.

Le Conseil Communautaire approuve le portage de cette étude par la Communauté de Communes aux conditions présentées (décision unanime).

SIGNALISATION TOURISTIQUE

M. SANTY, Vice-Président, explique qu'il s'agit de prévoir plusieurs signalétiques pour la mise en valeur du territoire et de ses atouts touristiques ou patrimoniales. D'abord la mise en place de totems à 14 points d'entrée du territoire. Il ajoute que Loire-Semène le fait déjà par exemple. Ensuite la mise en place de panneaux patrimoniaux autour de trois thématiques : voie verte, tableaux flamands, et patrimoine ferroviaire. Enfin, la mise en place d'un RIS (panneaux d'informations touristiques) sur chaque Commune. Pour les Communes qui n'ont pas encore fait de retour, M. SANTY les invite à le faire rapidement. La dernière opération concerne la création d'un jeu des 7 familles autour de 8 thématiques. Il détaille les thématiques retenues et explique que c'est aussi l'idée de travailler sur l'appropriation du territoire par les plus jeunes.

M. POINAS dit que les plus jeunes ne se rendent pas compte de qui fait quoi au niveau de la Commune et de la Communauté de Communes.

Mme MEYNET estime que c'est une très bonne idée.

M. le Président dit que ce sont des jeux qu'on va donner et non vendre (écoles, collège, ALSH).

M. SANTY précise que c'est une initiative du collège. Il donne ensuite lecture des coûts estimatifs de ces 4 projets avec les subventions possiblement mobilisables LEADER et FIT.

Mme MEYNET fait remarquer qu'il y a actuellement une étude de signalétique à Dunières et Riotord avec des panneaux qui parfois peuvent gêner. Elle suggère un échange sur ces sujets.

M. VALLAT demande si les devis présentés comprennent la pose. Il est indiqué que oui, même si ce ne sont encore que des estimations.

Le Conseil Communautaire approuve les projets de signalétiques touristiques présentés et les demandes de subventions correspondantes (décision unanime).

CYCLE DE L'EAU

DISSOLUTION DU SELL

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il s'agit de valider la dissolution du Syndicat des Eaux Loire-Lignon. Il procède alors à un récapitulatif historique du contexte de cette dissolution et explique qu'il convient de répartir à la fois les résultats, mais aussi les biens et équipements, ainsi que les bâtiments. Il a fallu imaginer des clés de répartition pour être au plus juste de qui allait recevoir quoi. Il procède à la présentation des tableaux du rapport. Une première répartition a été déterminée entre la CCMVR et le SES (chef de file du SELL pour la dissolution). Il fait état de deux exceptions avec Saint-Maurice-de-Lignon et Lapte qui ne rentrent ni dans la régie CCMVR ni dans la SPL ; à ce titre ces Communes doivent récupérer une compensation. Il conclut en expliquant qu'il va y avoir un transit par les Communes, mais qu'in fine ces résultats vont revenir aux collectivités compétentes au 1^{er} janvier 2025 (Com Com pour l'assainissement et SE Montregard pour l'eau).

Mme MEYNET fait remarquer qu'elle est obligée de dire oui, et qu'il est difficile de se prononcer sur la méthodologie, car c'est quasiment incompréhensible.

M. MOUNIER dit que si un consensus a été trouvé entre les parties, c'est l'essentiel. Il est précisé que c'est le Préfet qui aurait dû se prononcer si on ne se mettait pas d'accord.

M. le Président rappelle que ces transferts de compétences ont généré beaucoup de travail pour les agents.

Le Conseil Communautaire approuve les conditions financières de la dissolution du SELL (décision unanime).

AFFAIRES FINANCIERES

FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE - VOIRIE »

M. DURIEUX, Vice-Président, explique que dans le cadre des fonds de concours, les Communes de Saint-Romain-Lachalm et Raucoules sollicitent le versement d'un acompte. Il présente les opérations éligibles au fonds de concours et détaille les plans de financements.

M. POINAS décrit les projets et les travaux du fonds de concours à St-Romain et M. le Président décrit à son tour les projets communaux de Raucoules.

Le Conseil Communautaire approuve les versements d'un acompte au fonds de concours à Saint-Romain-Lachalm et à Raucoules (décision unanime).

TVA

Il est précisé qu'il s'agit de mettre à jour les déclarations de fiscalité pour la Communauté de Communes en procédant à la clôture de deux services non utilisés.

Le Conseil Communautaire approuve la clôture des services de fiscalité présentés : plate-forme SEID et redevance TV gîtes (décision unanime).

FPIC 2025

Il est expliqué qu'il s'agit, comme chaque année, de prendre en compte le FPIC 2025 avec une prise en charge par la Communauté de Communes du FPIC communal. Cette année le montant total du FPIC se monte à 566 399 €, contre 593 575 € en 2024.

Le Conseil Communautaire approuve la prise en charge totale du FPIC 2025 par la Communauté de Communes (décision unanime).

DSC

Il est rappelé que la DSC n'est pas obligatoire, mais qu'elle a été mise en place afin de soutenir les Communes membres dans leurs sections de fonctionnement. Il est procédé à la lecture point par point du calcul de la DSC pour 2025.

Le Conseil Communautaire approuve les montants 2025 de la dotation de solidarité communautaire à destination des Communes membres (décision unanime).

MAISON DE SANTE

DENTISTES

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il s'agit de promouvoir le fait que nos travaux au niveau des cabinets dentaires sont terminés afin de trouver des dentistes qui pourraient s'y installer. Il détaille l'ensemble des moyens de communication possibles pour faire venir des dentistes. M. DURIEUX demande quand le film pour faire la promotion du territoire sera prêt. M. JURY espère que cela puisse être rapide.

Mme DREVET dit que Dunières a été démarché par une société de chasseurs de tête (Mme GAGNE) pour faire une présentation aux élus. Il s'agirait de confier le recrutement de ces dentistes à ce cabinet moyennant une rémunération. Il est répondu que l'idée d'un chasseur de tête n'a pas été retenu en Bureau. Il pourra toutefois être rencontré pour information.

M. JURY expose qu'il faudra que la Com Com fasse des concessions financières si elle veut attirer des dentistes. Mme DURIEUX demande si la Com Com n'aurait pas intérêt à payer les études d'un futur dentiste.

Le Conseil Communautaire approuve la stratégie de communication destinée à attirer de nouveaux dentistes sur le territoire (décision unanime).

RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS DE POSTES

M. le Président rappelle que chaque année il est proposé des dossiers de promotion interne pour des agents éligibles. Cette année, deux agents ont été validés au niveau du CDG43 pour une évolution de grade : Aurélie MEISSONNET et Christel SAUGUES.

Le Conseil Communautaire approuve les créations de postes suite aux promotions internes obtenues (décision unanime).

SERVICES TECHNIQUES

M. le Président rappelle qu'il convient de régulariser une situation actuelle avec la création d'un poste pour Marie-Françoise PATOUILLARD au niveau des services techniques (adjointe administrative).

M. JURY explique que Mme PATOUILLARD travaille sur des tâches chronophages comme les contrats, les prêts de matériels, les visites périodiques obligatoires... La Com Com est en train de rattraper le retard dans ses dossiers techniques.

M. le Président dit qu'on passe finalement à 1.3 ETP sur le pôle technique avec Mme MUHR à temps complet et Mme PATOUILLARD à 30%.

M. MOUNIER dit qu'en effet il est mieux d'utiliser les compétences de Mme MUHR sur des dossiers stratégiques.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste pour les services techniques (décision unanime moins une abstention : Mme MEYNET).

CRECHE (MONTFAUCON)

M. le Président rappelle qu'au niveau de la crèche de Montfaucon, on avait un agent d'entretien à la crèche ainsi qu'au portage de repas. Après une année de détachement, cet agent a fait une demande de mutation officielle. Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique au niveau de la crèche pour sa remplaçante et de modifier un poste d'adjoint d'animation (heures en plus). Pour le portage repas, une solution indépendante de la crèche a été trouvée pour la tournée du lundi.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste et la modification d'un poste à la crèche à Montfaucon (décision unanime).

LECTURE PUBLIQUE

DESHERBAGE

M. CIBERT, Vice-Président, explique qu'il s'agit d'autoriser de pouvoir désherber des livres obsolètes ou en mauvais état. Ce sont des ouvrages qui appartiennent au patrimoine de la Communauté de Communes et qu'on pourrait soit détruire, soit donner à des associations.

Le Conseil Communautaire approuve le désherbage des ouvrages des médiathèques communautaires (décision unanime).

QUESTIONS DIVERSES

TUNNEL DU TRACOL (RIOTORD)

M. GRANGE souhaite avoir un point sur le tunnel du Tracol et sur le comptage des chauves-souris. M. le Président répond que le comptage s'est terminé à l'été 2024. Il ajoute que le travail continue avec les associations, les services de l'Etat et la Région, et qu'il va être proposé des aménagements pour permettre la cohabitation avec les chauves-souris. Il explique par exemple qu'il ne faudra pas jointoyer la voûte du tunnel. Il faudra une fermeture au moment de la période d'hibernation, un système de portes automatiques qui se fermeraient les soirs, des lumières orientées vers le bas... La réponse finale sera donnée par la DREAL. Le projet avance bien dans ce sens. Il dit que l'urgence de ce tunnel reste la consolidation de la sortie du tunnel côté St-Sauveur avec des travaux qui sont en cours. On est toujours en procédure avec la famille MONARD car les travaux sont au niveau de leur propriété. On est actuellement en discussion avec eux pour un éventuel rachat d'une partie de leurs terrains.

M. GOUY demande qui paye les travaux côté Loire. M. le Président indique que c'est HPVc. M. GRANGE demande s'il n'y a pas de possibilité de passer en dehors du tunnel. Il maintient sa position de dire que marcher plus de 2 kilomètres dans un tunnel c'est très long et cela peut effrayer des enfants par exemple. M. le Président dit qu'il maintient le fait de passer par le tunnel. M. MOUNIER et Mme MOUNIER disent que c'est une expérience et que les gens qui ne le veulent pas peuvent passer par la route. M. SANTY rappelle qu'au sud du Puy des tunnels assez longs sont traversés sans souci.

M. le Président rappelle les différentes options qui étaient sur la table notamment celle de dévier la voie verte en dehors du tunnel, extrêmement coûteuse. Aujourd'hui, pour HPVc, l'idée est de valoriser les chauves-souris à l'intérieur du tunnel.

M. DURIEUX dit qu'il faut aussi valoriser les gens qui ont travaillé au sein même du tunnel, peut-être avec des expos photos à l'intérieur. Il est répondu que cela ne sera pas possible pour les causes de luminosité et de cohabitation avec les chauves-souris.

M. le Président dit qu'on reste bien dans l'objectif de rester et de passer dans le tunnel.

Au niveau des associations, M. le Président et M. SANTY indiquent que la LPO est assez partagée et n'a pas souhaité travailler sur le projet en cours, mais elle veut connaître les résultats à la fin.

M. GOUY dit qu'aujourd'hui on s'aperçoit du succès des voies vertes en France.

Le Conseil Communautaire prend note de l'échange intervenu.

VOIE VERTE

Mme MEYNET souhaite évoquer la voie verte Firminy – Dunières avec de nombreux articles dans la presse cet été. M. le Président dit que la CC n'a pas travaillé sur ce sujet et que personne à la CC n'a été contacté par qui que ce soit en amont de ces articles de presse.

M. POINAS rappelle que la SNCF a toujours une convention en cours pour l'exploitation de cette voie.

M. le Président veut bien réfléchir à un cheminement entre St-Romain et Dunières, ce qui était prévu dans le plan de mandat, mais rien n'est d'actualité sur Firminy-Dunières.

M. SANTY rappelle qu'il y a aussi beaucoup de tunnels sur cette ligne ferroviaire.

Le Conseil Communautaire prend note de cet échange.

ZONES D'ACTIVITES

M. MOUNIER demande où en est la vente du lot à VIAL FRERES à Dunières (Ville). M. le Président indique que la Com Com attend une réponse à son courrier relançant l'entreprise. M. GOUY demande ce qu'il en est pour VIAL MACONNERIE qui recherche un terrain en ZA sur Dunières. M. le Président explique qu'une estimation est en cours par les Domaines pour une vente de la parcelle à l'état brut sur Faurie, sans que la CC ne l'aménage. L'extension des ZA de Ville et Faurie dépendent de l'achat des terrains LARGERON. Un aménagement partiel est complexe à prévoir avec le souci d'évacuation des EU et EP. M. GOUY pense qu'il faut lui proposer des terrains à Malataverne. M. le Président rappelle qu'il veut de l'argent pas des terrains.

M. JURY indique que la révision de sa carte communale avance positivement, concernant notamment l'extension de la ZA d'Aulagny.

M. POINAS explique que les études préalables pour l'extension de la ZA de Rulrière à St-Romain avancent bien. Il y a eu du retard avec des zones humides et des compensations à trouver, mais il espère que les marchés seront lancés avant les élections de mars prochain.

M. le Président dit que l'extension de la ZA de la Chavana à Riotord sera bientôt finie et qu'il faudra peut-être un agrandissement. C'est un travail en cours avec M. PEYRARD.

M. le Président explique qu'il y a eu le problème des quotas par CC à se partager au niveau du SCOT avec d'autres CC, mais que personne ne s'est montré très volontaire pour céder du terrain aménageable. Une situation transitoire a été proposée par le Président du Pays.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

M. le Président clôture la séance à 22h45.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



La Secrétaire de Séance,
Gladys DURIEUX,

